

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à SAINT-PRIVAT sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 5 avril 2024

Présents : ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIGOULET Jean-Marie, CARMIER Camille, CHASTAINGT France, CLAVIÈRE Aline, CLAVIÈRE Hervé, DABERTRAND Jean, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GASQUET Jean-François, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LAJOINIE Géraldine, LASSERRE Jean-Pierre, LAVERGNE Martine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, MIGNARD Sophie, MOISSON Albert, NACRY Marie-Christine, PARDOUX Stéphane (présent à partir de la délibération 2024-029), POUJADE André, REYNIER Annie, RIGAL Christian, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TURQUET Jean-Claude.

Absents : BRIANÇON Laurence, DA FONSECA Thierry (Pouvoir à BITARELLE René), DUCROS Mireille (Pouvoir à CHASTAINGT France), GALEWSKI Nathalie, LAFON Francis (Pouvoir à ARRESTIER Vincent), LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien (Pouvoir à RIGAL Christian), MONTALTI Fabienne (Pouvoir à FERRACCI Dominique), MOULIN Philippe (Pouvoir à SALLARD Jean-Basile), PAIR Christian (Pouvoir à PARDOUX Stéphane), PEYRICAL René, REYNÈS Patrick (Pouvoir à DUCHAMP Sébastien), TRASSOUDAIN Bernard (Pouvoir à LASSERRE Jean-Pierre), ROUANNE Hervé, VAN NIEUWENHUYSE Régis (Pouvoir à BRIGOULET Jean-Marie).

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LASSERRE.

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
024	DB2024-024 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET GÉNÉRAL Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	ADOPTÉ UNANIMITÉ
025	DB2024-025 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET GÉNÉRAL Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : ARRÊTE les comptes de l'exercice 2023, tels qu'ils sont annexés dans le document (Compte Administratif – Budget général).	ADOPTÉ UNANIMITÉ

026	<p>DB2024-026 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni réserve de sa part.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
027	<p>DB2024-027 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ARRÊTE les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont annexés dans le document (Compte Administratif - Budget Annexe Ordures Ménagères).</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
028	<p>DB2024-028 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
029	<p>DB2024-029 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ARRÊTE les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont annexés dans le document (Compte Administratif - Budget Annexe Tours de Merle).</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
030	<p>DB2024-030 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET GÉNÉRAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :</p> <p>1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Crédit du compte 1068 sur B.P. 2024 NÉANT</p> <p>2° Affectation complémentaire en « Réserves » Crédit compte 1068 sur B.P. 2024 NÉANT</p> <p>3° Report créiteur section de fonctionnement (002) B.P. 2024 1 086 067.99 €</p> <p>Report créiteur section d'investissement (001) 238 112.04 €</p> <p>Report créiteur section de fonctionnement (002) 1 086 067.99 €</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

<p>031</p>	<p>DB2024-031 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes, représentant un montant total de 13 500 € :</p> <table border="0"> <tr> <td>Argentat Dordogne Canoë Kayak (programmation culturelle)</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td>Argentat Dordogne Canoë Kayak (Dordogne intégrale/festival nautique)</td> <td>2000 €</td> </tr> <tr> <td>Festiv'arts en Xaintrie</td> <td>1000 €</td> </tr> <tr> <td>Nuage Vert</td> <td>2000 €</td> </tr> <tr> <td>SEVAD XTRAIL</td> <td>2000 €</td> </tr> <tr> <td>Corrèze Vol Libre</td> <td>1000 €</td> </tr> <tr> <td>Comité des fêtes de Monceaux-Dordogne (100 ans du Pont de Monceaux)</td> <td>1000 €</td> </tr> <tr> <td>Comité départemental de la Corrèze de jeu de balle au tambourin</td> <td>1500 €</td> </tr> <tr> <td>VTT Club (challenge massi grand sud-ouest)</td> <td>1000 €</td> </tr> <tr> <td>Sintri Mémoire</td> <td>1500 €</td> </tr> </table>	Argentat Dordogne Canoë Kayak (programmation culturelle)	500 €	Argentat Dordogne Canoë Kayak (Dordogne intégrale/festival nautique)	2000 €	Festiv'arts en Xaintrie	1000 €	Nuage Vert	2000 €	SEVAD XTRAIL	2000 €	Corrèze Vol Libre	1000 €	Comité des fêtes de Monceaux-Dordogne (100 ans du Pont de Monceaux)	1000 €	Comité départemental de la Corrèze de jeu de balle au tambourin	1500 €	VTT Club (challenge massi grand sud-ouest)	1000 €	Sintri Mémoire	1500 €	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
Argentat Dordogne Canoë Kayak (programmation culturelle)	500 €																					
Argentat Dordogne Canoë Kayak (Dordogne intégrale/festival nautique)	2000 €																					
Festiv'arts en Xaintrie	1000 €																					
Nuage Vert	2000 €																					
SEVAD XTRAIL	2000 €																					
Corrèze Vol Libre	1000 €																					
Comité des fêtes de Monceaux-Dordogne (100 ans du Pont de Monceaux)	1000 €																					
Comité départemental de la Corrèze de jeu de balle au tambourin	1500 €																					
VTT Club (challenge massi grand sud-ouest)	1000 €																					
Sintri Mémoire	1500 €																					
<p>032</p>	<p>DB2024-032 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes, représentant un montant total de 1000 € :</p> <table border="0"> <tr> <td>Solidarité Paysans</td> <td>1000 €</td> </tr> </table>	Solidarité Paysans	1000 €	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>																		
Solidarité Paysans	1000 €																					
<p>033</p>	<p>DB2024-033 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – COMICE AGRICOLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'attribuer une subvention aux communes organisant les comices agricoles à hauteur de 1000 € par commune soit pour l'année 2024 un montant total de 3000 € (sous réserve de production par les communes organisatrices d'un budget détaillé).</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>																				
<p>034</p>	<p>DB2024-034 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir en 2024 à :</p> <table border="0"> <tr> <td>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :</td> <td>8.56 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés (bâti) :</td> <td>1.000 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés (non bâti) :</td> <td>4.69 %</td> </tr> <tr> <td>Cotisation foncière des entreprise (CFE) :</td> <td>34.33 %</td> </tr> </table>	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	8.56 %	Taxe foncière sur les propriétés (bâti) :	1.000 %	Taxe foncière sur les propriétés (non bâti) :	4.69 %	Cotisation foncière des entreprise (CFE) :	34.33 %	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>												
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	8.56 %																					
Taxe foncière sur les propriétés (bâti) :	1.000 %																					
Taxe foncière sur les propriétés (non bâti) :	4.69 %																					
Cotisation foncière des entreprise (CFE) :	34.33 %																					
<p>35</p>	<p>DB2024-035 : TAXE GEMAPI – VOTE DU PRODUIT POUR L'ANNÉE 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>FIXE le montant du produit perçu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à 191 200.00 €.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>																				

036	<p>DB2024-036 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET GÉNÉRAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE, le budget primitif du budget général.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
037	<p>DB2024-037 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :</p> <p>1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Crédit du compte 1068 sur BA OM 2024 NÉANT</p> <p>2° Affectation complémentaire en « Réserves » Crédit du compte 1068 sur BA OM 2024 NÉANT</p> <p>3° Excédent de fonctionnement à reporter au BA OM 2024 482 318.23 € (Report à nouveau débiteur ou créiteur)</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
038	<p>DB2024-038 : ADOPTION DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ARRÊTE le taux de TEOM, pour l'année 2024, à 12.8 %.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 35 Contre : 3 Abstentions 4</p>
039	<p>DB2024-039 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES »</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE, le budget primitif du budget annexe « Ordures Ménagères ».</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 39 Abstentions 3</p>
040	<p>DB2024-040 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :</p> <p>1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Crédit du compte 1068 sur BA TDM 2024 130 401.72 €</p> <p>2° Affectation complémentaire en « Réserves » Crédit du compte 1068 sur BA TDM 2024 NÉANT</p> <p>3° Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BA TDM 2024 NÉANT (Report à nouveau créiteur)</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

041	<p>DB2024-041 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE « TOURS DE MERLE »</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE, le budget primitif du budget annexe «Tours de Merle».</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
042	<p>DB2024-042 : MODIFICATION MARCHÉ N°2 – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D’ACCUEIL DES TOURS DE MERLE – LOT 1 – MAÇONNERIE – GROS ŒUVRE – VRD</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°2 - Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 1 Maçonnerie – Gros œuvre – VRD.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à signer la modification de marché n°2 – Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 1 Maçonnerie – Gros œuvre – VRD, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
043	<p>DB2024-043 : MODIFICATION MARCHÉ N°2 – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D’ACCUEIL DES TOURS DE MERLE – LOT 2 – CHARPENTE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°2 - Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 2 Charpente.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à signer la modification de marché n°2 – Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 2 Charpente, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
044	<p>DB2024-044 : MODIFICATION MARCHÉ N°2 – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D’ACCUEIL DES TOURS DE MERLE – LOT 3 – COUVERTURE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°2 - Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 3 Couverture.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à signer la modification de marché n°2 – Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 3 Couverture, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

<p>045</p>	<p>DB2024-045 : MODIFICATION MARCHÉ N°1 - MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D'ACCUEIL DES TOURS DE MERLE - LOT 4 - MENUISERIE - SERRURERIE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°1 - Travaux pour la restauration et l'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle – lot 4 Menuiserie - Serrurerie.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à signer la modification de marché n°1 – Travaux pour la restauration et l'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle – lot 4 Menuiserie - Serrurerie, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
<p>046</p>	<p>DB2024-046 : MODIFICATION MARCHÉ N°1 - MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D'ACCUEIL DES TOURS DE MERLE - LOT 5 - PLÂTRERIE - ISOLATION - PEINTURE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°1 - Travaux pour la restauration et l'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle – lot 5 Plâtrerie Isolation - Peinture.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à signer la modification de marché n°1 – Travaux pour la restauration et l'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle – lot 5 Plâtrerie – Isolation - Peinture, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
<p>047</p>	<p>DB2024-047 : MODIFICATION MARCHÉ N°1 - MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D'ACCUEIL DES TOURS DE MERLE - LOT 6 - ELECTRICITÉ - CHAUFFAGE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°1 - Travaux pour la restauration et l'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle – lot 6 Electricité Chauffage.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à signer la modification de marché n°1 – Travaux pour la restauration et l'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle – lot 6 Electricité - Chauffage, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>

048	<p>DB2024-048 : MODIFICATION MARCHÉ N°1 – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D’ACCUEIL DES TOURS DE MERLE – LOT 7 – VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°1 - Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 7 Ventilation Plomberie - Sanitaires.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à signer la modification de marché n°1 – Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 7 Ventilation – Plomberie - Sanitaires, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
049	<p>DB2024-049 : MODIFICATION MARCHÉ N°1 – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D’ACCUEIL DES TOURS DE MERLE – LOT 8 – TOILETTES SÈCHES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°1 - Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 8 Toilettes sèches.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à signer la modification de marché n°1 – Travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 8 Toilettes sèches, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
050	<p>DB2024-050 : VERSEMENT D’UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ANNEXE « TOURS DE MERLE »</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE le versement d’une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Tours de Merle d’un montant de 200 000 €.</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
051	<p>DB2024-051 : APPEL À PROJET « PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER L’ATTRACTIVITÉ » - DÉPÔT DE CANDIDATURE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la démarche et les propositions.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à déposer le dossier de candidature.</p> <p>AUTORISE Mme la Présidente à solliciter les financeurs partenaires de ce projet et à signer tout document relatif à cette affaire.</p> <p>CHARGE Mme la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>